

**TABLEAU DES PRIMES EN ASSURANCES COLLECTIVES
AU 01.06.2008**

FINANCIÈRE MANUVIE (EMPLOYÉS ACTIFS)

Garantie	Prime mensuelle	Prime mensuelle incluant taxe de 9 %	Prime par cycle de paie	Prime par cycle de paie incluant taxe de 9 %
Assurance vie de base	0,3610 \$/1 000 \$ de salaire	0,3935 \$/1 000 \$ de salaire	0,1666 \$/1 000 \$ de salaire	0,1816 \$/1 000 \$ de salaire
Mutilation accidentelle	0,0049 \$/1 000 \$ de salaire	0,0053 \$/1 000 \$ de salaire	0,0023 \$/1 000 \$ de salaire	0,0025 \$/1 000 \$ de salaire
Assurance accident-maladie *				
- protection individuelle	104,84 \$	114,28 \$	48,39 \$	52,75 \$
- protection monoparentale	146,76 \$	159,97 \$	67,74 \$	73,84 \$
- protection couple	209,68 \$	228,55 \$	96,78 \$	105,49 \$
- protection familiale	251,64 \$	274,29 \$	116,14 \$	126,59 \$

* La prime mensuelle excluant la taxe de 9 % inclut un montant pour la carte ManuAssistance établi comme suit :

- Protection individuelle = 0,25 \$ - Protection monoparentale = 0,35 \$ - Protection couple = 0,50 \$ - Protection familiale = 0,60 \$

FINANCIÈRE MANUVIE (RETRAITÉS DE MOINS DE 65 ANS)

Garantie	Prime mensuelle	Prime mensuelle incluant taxe de 9 %	Part mensuelle retraité incluant taxe de 9 %	Part mensuelle employeur incluant taxe de 9 %
Assurance accident-maladie				
- protection individuelle	104,84 \$	114,28 \$	57,14 \$	57,14 \$
- protection monoparentale	146,76 \$	159,97 \$	79,98 \$	79,99 \$
- protection couple	209,68 \$	228,55 \$	114,27 \$	114,28 \$
- protection familiale	251,64 \$	274,29 \$	137,14 \$	137,15 \$
Assurance vie de base	0,3610 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,3935 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,1967 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,1968 \$/1 000 \$ de salaire au départ

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (EMPLOYÉS ACTIFS)

Garantie	Prime mensuelle	Prime mensuelle incluant taxe de 9 %	Prime par cycle de paie	Prime par cycle de paie incluant taxe de 9 %
Assurance salaire court terme	0,061 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,066 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,028 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,031 \$/1 000 \$ de salaire brut
Assurance salaire long terme				
- employés de moins de 65 ans	1,655 \$/1 000 \$ de salaire net	1,804 \$/1 000 \$ de salaire net	0,764 \$/1 000 \$ de salaire net	0,833 \$/1 000 \$ de salaire net
- employés de 65 ans et plus	0,750 \$/1 000 \$ de salaire net	0,817 \$/1 000 \$ de salaire net	0,346 \$/1 000 \$ de salaire net	0,377 \$/1 000 \$ de salaire net

Note : Les taux de primes incluent la part employeur et la part employé. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2009. La prime d'assurance salaire long terme est assumée à 100 % par l'employé puisqu'il s'agit d'un régime à prestations non imposables. Cependant le total des primes d'assurances collectives est réparti également entre l'employeur et l'employé.